

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13/11/2025 à 13 h 45

Etaient présents :

Fillon Nicolas, Jauineau Laurence, Ligonnière Collette,
Schoettel Marie-Beatrice, Boniface Jean, Mathias François,
Tardé Florence, Roger Bernadette.

Avaient donné pouvoirs :

Etaient absents :

Le quorum est atteint :

☒ OUI

☐ NON

M Fillon Nicolas est nommé(e) secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 13/11/25

(.....POUR,CONTRE,ABSTENTIONS)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

ordre du jour :

Programme Voirie :

Demande de subvention pour le fonds de soutien à
la ruralité.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les exposés, délibère ainsi

Le fonds de soutien à la ruralité a pour objectif d'accompagner la réalisation, par les communes de moins de 1500 habitants, des opérations d'intérêt local ne pouvant être financées dans le cadre d'un autre règlement, l'aide départementale.

Ce dispositif peut être actionné par les communes jusqu'à la fin du mandat municipal en cours, dans la limite de 2 opérations financées.

Ce fonds de soutien à la ruralité a vocation à soutenir tout type de projet d'investissement supérieur à 40 000 HT.

Monsieur le Maire précise que les travaux sur la voirie communale entrent dans ce dispositif et que le taux de subvention du département est de 50% d'une dépense éligible plafonnée à 40 000 € HT soit une subvention maximum de 20 000 € par opération financée.

Le conseil municipal a pris en avril de l'année en cours le vote à 8 pour :

OBSERVATIONS :

R.A.S.

La séance est levée à

13H54

Signature du secrétaire



Signature du Maire

